

IVAN GOBRY

LOUIS III

879-882

CARLOMAN

879-884

FILS DE LOUIS II

CHARLES LE GROS 884-887



HISTOIRE
DES

ROIS

DE
FRANCE

Pygmalion

Extrait de la publication

R

HISTOIRE
DES
ROIS
DE
FRANCE

Pendant presque mille quatre cents ans, des rois se sont succédé de manière quasiment ininterrompue sur le trône de France. Ils étaient issus de trois célèbres dynasties, les Mérovingiens, les Carolingiens et les Capétiens. À travers l'épopée tumultueuse de leurs vies et de leurs règnes, où se révèlent des personnalités diverses et parfois controversées, renaissent avec un grand éclat les heures les plus prestigieuses et les plus exaltantes de notre Histoire.

LOUIS III CARLOMAN CHARLES LE GROS



Collection particulière de l'auteur.

IVAN GOBRY

Ivan Gobry est docteur ès Lettres. Il a enseigné pendant 27 ans à l'Université de Reims et parallèlement à l'Institut catholique de Paris. Auteur de plus de cent ouvrages, il a participé à de multiples émissions et conférences radiophoniques et reçu de très nombreux prix, dont cinq de l'Académie française. C'est un grand spécialiste de l'histoire du Moyen Âge.

En 879, les fils aînés de Louis II, dit le Bègue, Louis III et Carloman montèrent très jeunes sur le trône et régnèrent conjointement. Ils montrèrent toutes les vertus qui les rendaient dignes de la couronne, notamment dans leur lutte contre l'envahisseur viking sur lequel ils remportèrent plusieurs victoires.

Mais l'un et l'autre moururent prématurément de façon accidentelle (chute de cheval, accident de chasse), et ils furent momentanément remplacés, en 884, de façon discutable, par leur cousin, l'incapable roi de Germanie, Charles le Gros.

Ce chaos monarchique appela au trône le comte Eudes de Paris, ancêtre de la dynastie capétienne.

Pygmalion

Histoire
des Rois de France

DU MÊME AUTEUR

Chez Pygmalion

La Reine Christine, 1999.

Pépin le Bref, 2001.

Louis I^{er}, 2002.

Louis VII, 2002.

Philippe I^{er}, 2003.

Louis VI, 2003.

Clotaire I^{er}, 2003.

Saint Augustin, 2004.

Philippe III, 2004.

Clotaire II, 2005.

Eudes, 2005.

Robert II, 2005

Dagobert I^{er}, 2006.

Charles II le Chauve, 2007.

Charles III le Simple, 2007.

Henri I^{er}, 2007.

Louis IV, 2008.

Lothaire, 2008.

Dictionnaire des papes, 2008.

Louis V, 2009.

Louis VIII, 2009.

Louis X, 2010.

Philippe V, 2010.

Charles IV, 2011.

Philippe VI, 2011.

Raoul, 2012.

Charles VIII, 2012.

Louis II, 2012.

François II, 2012.

IVAN GOBRY

Histoire
des Rois de France

LOUIS III

879-882

Fils de Louis II

CARLOMAN

879-884

Fils de Louis II

CHARLES LE GROS

884-887

Petit-fils de Louis I^{er}



Pygmalion

Sur simple demande adressée à
Pygmalion, 87 quai Panhard et Levassor, 75647 Paris Cedex 13,
vous recevrez gratuitement notre catalogue
qui vous tiendra au courant de nos dernières publications.

© 2012, Pygmalion, département de Flammarion
ISBN 978-2-7564-0860-6

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5 (2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

I

LA SUCCESSION

Louis II le Bègue, fils aîné de Charles II le Chauve et d'Ermentrude d'Orléans, régna seize mois (décembre 877-avril 879). On n'aurait pu lui en demander plus : il n'était pas le souverain qui convenait au royaume de France en ces années chaotiques et dramatiques.

Indigne héritier de son père, le nouveau Louis n'en avait ni la forte personnalité, ni la valeur morale. Ce fut pourquoi ce père crut bon de le brusquer et de le malmené au long des années qui précédaient cette succession. Il se gardait de le déshériter : il était entendu que l'héritage du royaume se ferait par mode de primogéniture. Et d'ailleurs les trois cadets de Louis, c'est-à-dire Charles, Carloman et Lothaire, ne valaient pas plus que leur aîné. Le roi s'employa donc, mais avec méfiance et circonspection, à préparer ce fils indigne à son futur rôle de souverain du royaume de France.

Il commença, pour y installer son fils, par ressusciter le royaume mérovingien de Neustrie. Mais en commettant lui-même une grave erreur : il avait déjà investi dans cette région, avec le titre de marquis, l'autorité de Robert le Fort, un hardi capitaine chargé de lutter contre

LOUIS III

les envahisseurs normands. Il s'ensuivit que le jeune Louis s'attaqua à ce marquis de Neustrie et, pour tenter d'en triompher, s'allia aux Bretons, ennemis de son père. En outre, décrété roi et se supposant l'autonomie politique, il décida lui-même de son mariage, pourtant affaire d'État. Il épousa, de son choix, bien que n'ayant pas encore seize ans, Ansgarde, fille du comte Hardouin de Bourgogne.

Vaincu par Robert le Fort et privé de sa couronne de Neustrie à cause de son insoumission, il fut quelque temps comte de Meaux. Mais Charles le Chauve, pourtant terrible à l'égard de ses autres fils, tenait à ménager son aîné, toujours à cause de sa soumission au principe d'héritage par primogéniture. En 867, Louis fut décrété roi d'Aquitaine. Une fiction, puisque, loin de résider dans ce royaume illusoire et d'y exercer un commandement, il était condamné à rester dans l'ombre de son père et à en observer les volontés.

Mais, enfin, il ne fallait pas oublier que cette succession aurait lieu quelques années plus tard. De fait, ayant franchi les Alpes pour tenter de se porter au secours du pape, Charles le Chauve mourut le 6 octobre 877. Aussitôt, Louis le Bègue se proclama roi. Son père avait si bien avoué son incapacité de régner que, avant de quitter le sol de France et prévoyant son décès, il avait nommé, pour entourer son fils, un conseil de régence composé de comtes et d'évêques, et chargé plus de le surveiller que de le conseiller. Pour un certain nombre de ces Grands, son règne était déjà en question. Hincmar, archevêque de Reims, sauva la situation en procédant à son sacre. Ensuite, le pape Jean VIII accrut l'autorité du nouveau souverain par un acte inattendu : réfugié en France, il couronna Louis le Bègue, le 7 septembre 878, empereur d'Occident.

LA SUCCESSION

Les grands vassaux ne se résignaient pas pourtant à la soumission. Bernard, marquis de Gothie, prit les armes contre son souverain. Louis le Bègue, malade et incapable de conduire son armée, envoya contre lui des troupes pour l'amener à la raison. Mais, s'étant fait traîner dans son palais de Compiègne, il y expira le 10 avril 879. La succession au trône de France était une nouvelle fois ouverte. Elle y amènera Louis III et Carloman.

Louis le Bègue laissait trois fils : les deux aînés, Louis et Carloman, issus de sa première femme, Ansgarde, le troisième, Charles, tout enfant, né de sa seconde femme, Adélaïde. Le Bègue, avant de mourir, avait désigné son aîné, Louis, comme son héritier au trône. Mais il n'était plus le maître des destinées du royaume. Les maîtres, c'étaient maintenant les Grands. Pourtant, faute de trouver un souverain plus crédible, ceux-ci se résignèrent à choisir conjointement les deux aînés, Louis III et Carloman.

Les noms de ces deux fils de Louis II le Bègue sont associés depuis qu'ils ont, chose étonnante, régné de concert. Leur père avait désigné pour son successeur son fils aîné, Louis, ce principe de primogéniture étant établi depuis l'origine de la dynastie carolingienne. Mais les Grands du royaume qui aboutirent à un difficile accord décidèrent de lui associer son cadet sur le trône. C'eût été une association impossible sous la dynastie mérovingienne, dans laquelle les héritiers se partageaient jalousement le territoire et n'hésitaient pas à s'affronter militairement pour s'attribuer la part de leurs frères. Dès le début de la monarchie carolingienne, les deux héritiers de Pépin le Bref, Charlemagne et Carloman, manifestèrent un tel manque d'entente qu'il fallut leur tailler à chacun un royaume dans celui de leur père. À la mort de Louis le Bègue,

LOUIS III

les deux jeunes princes ses fils (ils avaient seize et treize ans), qu'on pouvait soupçonner, à cause de cette jeunesse, incapables de s'accorder, montrèrent une parfaite entente, bien que se partageant ensuite, pour les nécessités de la guerre, le royaume de leur père.

La conjoncture, pourtant, était dramatique lors de cette succession. La France, sur laquelle les deux nouveaux souverains étaient appelés à régner, était une réalité politique toute nouvelle. En 879, à la mort de Louis II, ce royaume franc avait trente-six ans. Sa création était due à l'entente ultime des trois fils survivants qui, à la mort de Louis le Pieux, en 840, s'étaient opposés et déchirés en des guerres implacables. Finalement, lassés de cette agitation et de ce sang inutiles, et l'aîné d'entre eux, Lothaire, fourbe et ambitieux sans conscience, se trouvant abaissé et désarmé, ils concluaient à Dugny, en 843, ce qu'on appela le traité de Verdun, et qui partagea entre eux l'empire de Charlemagne et de Louis le Pieux.

Charles le Chauve, le plus jeune, reçut, par tirage au sort dirent les délégués, la part la plus enviable : la *Francia Occidentalis*, héritière des terres gallo-romaines, qui possédait non seulement des étendues richement cultivées, mais une abondance de villes bâties et peuplées. Heureux héritage pour un prince humaniste, qui avait reçu une éducation digne de son aïeul Charlemagne, et qui manifestait des goûts artistiques.

Ce jeune roi (il avait vingt ans à son accession au trône) n'était pas seulement un bel esprit. Il montrait toutes les vertus dignes d'un homme d'État et d'un prince chrétien : valeur militaire, loyauté, foi robuste, art de la diplomatie et du gouvernement, autorité naturelle. Cette autorité, hélas ! venait s'exercer à un mauvais moment : celui de la naissance de la féodalité.

LA SUCCESSION

Le phénomène avait pris corps en 877, à l'assemblée de Quierzy. À ce moment, Charles le Chauve, déjà couronné depuis dix-huit mois à Rome empereur d'Occident, reçut du pape Jean VIII un appel angoissé : des bandes musulmanes, venues de Sicile et de Tunisie, conquéraient l'Italie méridionale et s'approchaient des États du Saint-Siège. Nul autre sauveur que l'empereur ne se présentait pour la défense du souverain pontife. C'était à Charles de lever une armée et d'accourir à son secours.

La situation du royaume de France était telle que son souverain eût été téméraire de l'abandonner : à l'intérieur, des grands vassaux ambitieux qui montraient de la peine à se soumettre, et qui n'attendaient que l'absence de leur souverain, fort et autoritaire, pour prendre le pouvoir dans les fiefs ; sur les rivages et dans les fleuves, l'invasion périodique des pirates scandinaves, surnommés vikings, qui désolaient les campagnes, pillaient et brûlaient les villes et les monastères. Les devoirs de l'empereur étaient-ils plus urgents que ceux du roi de France ?

Or, ce qui légitimait l'appel de Rome, plus qu'un intérêt politique, c'était un devoir religieux. Celui qui suppliait l'empereur d'intervenir, ce n'était pas le souverain des États centraux de l'Italie, mais le Vicaire du Christ, chef de la chrétienté. Charles obéit à sa foi, et décida de retourner en Italie pour combattre les ennemis du Saint-Père.

Il ne pouvait déceimment partir sans gagner l'approbation, ne fût-ce que simplement formelle, des Grands du royaume de France. Il ne s'enfuyait pas subrepticement, il obéissait à un devoir. Il convoqua tous ces Grands le 14 juin 877 dans sa villa de Quierzy pour une assemblée solennelle.

LOUIS III

Entre autres décisions préalables à son départ, Charles demanda à cette assemblée de ratifier une loi qui lui paraissait à la fois morale et rassurante. Il allait une nouvelle fois, pour le suivre à l'étranger, lever l'élite militaire du royaume. Quand reviendrait-elle ? Quand retrouverait-elle ses domaines ? Le neuvième décret contenu dans le capitulaire approuvé par l'assemblée décidait : si, pendant que son fils combat en Italie, un comte meurt dans le royaume, son fils retrouvera au retour le fief occupé hier par son père.

Cette proclamation de l'hérédité des territoires, on le voit, est partielle et circonstancielle, et c'est pourquoi elle doit faire l'objet d'une loi spécifique. Il n'est pas dit que tous les fils des nobles qui administrent un comté succéderont à leur père, mais seulement ceux qui accompagnent le roi en Italie ; et même, plus étroitement, ceux dont le père mourrait pendant cette expédition. De quoi fortement rassurer et même flatter tous ces comtes, dont aucun ne comptait mourir prochainement, mais qui se voyaient soudain possesseurs de fiefs héréditaires. C'est pourquoi il y a lieu d'affirmer, comme l'ont fait certains historiens, que le capitulaire de Quierzy est le fondement de la féodalité.

Il est vrai que, sous Louis le Pieux, la succession par hérédité fut assez fréquente. Charlemagne avait placé à la tête des comtés de son empire des administrateurs qui avaient le statut des futurs préfets napoléoniens. Ils représentaient l'empereur, dont ils assumaient les pouvoirs, mais étaient responsables devant lui. Ils étaient donc révocables, et de toute façon remplacés, à leur mort ou à leur déplacement, par un nouveau titulaire. Louis le Pieux, par amitié ou par faiblesse, laissa fréquemment un fils succéder à son père. Ce n'était pas en vertu d'une loi, mais par considération envers le

LA SUCCESSION

successeur. Et Charles le Chauve, avant l'assemblée de Quierzy, toléra plusieurs fois cette succession.

Bien plus que par cette assemblée soudaine, l'établissement de la féodalité fut exigé en bonne partie par les invasions scandinaves. Éparpillées sur tout l'Ouest du territoire national, elles ne réclamaient pas l'intervention d'une armée qui eût attaqué leur masse de front, comme ce serait bientôt le cas du roi Eudes dans deux glorieuses rencontres. Il leur convenait d'être repoussées localement et ponctuellement par les seigneurs de l'endroit. Ce qui conférait à ceux-ci une responsabilité et une autorité tout à fait propres.

D'ailleurs, Charles le Chauve signa en 864 le capitulaire de Pîtres, qui enjoignait à tous les seigneurs des provinces de l'ouest de bâtir des châteaux et des remparts pour défendre les populations contre les envahisseurs. Ces seigneurs, derrière leurs murailles, se considérèrent comme inexpugnables. Quand, deux ans après ce capitulaire, le roi ordonna de démolir les nouvelles forteresses, il ne fut obéi que partiellement : la plupart des bénéficiaires, derrière elles, se trouvaient chez eux.

Quand il ceignit la couronne, Louis le Bègue se trouva devant une nouvelle noblesse, enracinée dans ses territoires, enrichie par les revenus de la terre et par le pillage, obéie par une abondance d'hommes d'armes prêts à combattre pour garder leurs privilèges. Ce fut pour cela qu'il commit la faiblesse, pour garder son autorité, de distribuer un certain nombre de fiefs et de faveurs, avouant par là qu'il était tributaire de la volonté de ses vassaux. C'était mal calculer. Ceux qui furent pourvus ne lui vouèrent aucun dévouement ; ceux qui furent négligés réclamèrent. Quant aux grands feudataires, ceux qui s'apprêtaient à faire le nouveau roi, ils n'avaient pas besoin de cadeaux : ils étaient déjà

LOUIS III

comblés. Et si bien pourvus qu'ils se trouvaient les maîtres du royaume.

Ce sera par ces hommes richissimes et tout-puissants que les deux fils aînés de Louis le Bègue accéderont à la royauté. De justesse, d'ailleurs : deux clans se formeront, l'un qui les rejettera, l'autre qui les élira, et qui aura finalement raison.

Dès l'élection et le sacre des deux frères, la première urgence fut la libération du territoire. Pendant que les Grands discutaient entre eux, les Barbares scandinaves progressaient sur le sol du royaume. Maintenant que les guerriers francs s'étaient donné deux rois, c'était à eux de déployer leur art de la guerre. Confiance qui permit aux nouveaux rois de montrer qu'ils étaient dignes de conduire leurs sujets au combat.

Les feudataires entrèrent si bien dans le jeu que, menés par ces nouveaux héros, ils remportèrent victoires sur victoires. Ils attendaient la paix pour intimider leurs souverains et les dominer. Mais la paix ne vint pas : les héros ne survécurent pas à leurs victoires.

II
LOUIS III ET CARLOMAN
879-884

Les précautions prises avant sa mort par Louis le Bègue pour sa succession n'étaient pas déterminantes. Plus que par le sang, plus que par la décision du défunt, cette décision était entre les mains des grands feudataires. Fallait-il mettre sur le trône Louis, fils aîné de Louis le Bègue, ou fallait-il désigner un autre souverain, issu, comme jadis Pépin le Bref, de la volonté de l'aristocratie ? Quel beau coup, pour la monarchie, d'avoir détrôné l'incapable Mérovingien Childéric III et écarté du trône son fils Thierry ! Il avait donné le pouvoir royal au père de Charlemagne.

Les principaux feudataires se hâtèrent de se concerter. Ils appartenaient à deux clans opposés qui, pour se mettre d'accord et pour gagner l'adhésion de l'ensemble des seigneurs, convoquèrent deux assemblées différentes.

La première, réunie à Creil sur l'Oise, s'assemblait à l'appel de Gozlin, abbé de Saint-Denis et chancelier de France, flanqué de Bernard, marquis de Gothie, et de Conrad, comte de Paris. La délibération fut rapide : le jeune Louis, seize ans, et sans aucune expérience de la politique, était incapable de gouverner et de repousser les pirates scandinaves qui envahissaient le nord du royaume. Il convenait d'appeler au trône un

LOUIS III

souverain confirmé, et autant que possible de sang carolingien. Ils se décidèrent pour Louis, roi de Saxe, second fils de Louis le Germanique, cousin germain de Charles le Chauve. L'assemblée de Creil ayant ainsi décidé, une délégation alla trouver Louis de Saxe et lui offrit la couronne de France. Il réunit aussitôt une armée et s'avança par la Lotharingie en dévastant les campagnes, jusqu'à Verdun.

L'autre assemblée fut convoquée à Meaux par Hugues l'Abbé, qui se savait en désaccord avec Gozlin, et qui préférait ne pas s'affronter à lui en public. Elle compta surtout des seigneurs de Bourgogne et des vassaux de Boson, que Charles le Chauve avait fait vice-roi d'Italie. Hugues n'avait certes pas un titre aussi vénérable que celui de chancelier du royaume, mais il en avait un prestige égal, et un ascendant plus fort. Il était en outre, par les femmes, le cousin germain du défunt empereur Louis II, lui-même beau-père de Boson ; et, par les hommes, le cousin germain à la fois de Charles le Chauve et de Louis de Saxe, influence familiale plus déterminante.

L'assemblée de Meaux, qui prit un peu plus de temps à délibérer, apprit soudain l'offre de Gozlin à Louis de Saxe, et l'entrée de celui-ci dans la partie de la Lotharingie dévolue à Charles le Chauve. Comment garder la couronne au petit-fils de Charles ? Comment éviter de voir sur le trône de France un roi étranger, au parler germanique ? Hugues prit une responsabilité, aussitôt approuvée par l'assemblée : offrir au roi de Saxe, en échange de son retrait et de sa renonciation, la partie française de la Lotharingie, abolissant ainsi le traité de Meerssen. Hugues, entouré d'autres seigneurs, se hâta d'aller trouver à Verdun Louis de Saxe, pour lui présenter cette proposition. Le roi germanique préféra ne pas chercher à savoir lequel des deux grands seigneurs,

Mise en pages
PCA
44400 Rezé

N° d'édition : L.01EUCN000507.N001
Dépôt légal : septembre 2012

